

# Gilles Aicardi président de la société de chasse



**Beaucoup de monde lors de cette assemblée générale extraordinaire.**

**L**e maire honoraire Gilles Aicardi a été élu président de la société de chasse municipale de Cuges pour une durée de deux ans, samedi aux alentours de 13 h, à l'issue d'un vote démocratique et sans incident. Georges Vilain occupera le poste de secrétaire et Marc Ruizand a été réélu au poste de trésorier. Au total, 67 chasseurs résidents sur 122 sociétaires et 25 chasseurs non-résidents

sur 105 sociétaires étaient présents, montrant la détermination, la vivacité et l'implication des membres. Lors de cette assemblée générale extraordinaire, toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité, contrairement à la dernière réunion où le quorum n'avait pas été atteint. L'ancien président démissionnaire, Pascal Loré, a tenu à expliquer : « Nous n'étions que 13 sur 30 membres du conseil d'admini-

stration (CA) présents lors de l'assemblée générale. Le CA a besoin de travailleurs et pas de voix pour les votes. » Il précisa qu'aujourd'hui la chasse est confrontée au monde moderne qui évolue vers moins de territoire et plus d'infrastructures et d'urbanisation. Elle a souvent puisé sa force dans son conservatisme et ses valeurs, mais à ce jour, elle doit accepter d'évoluer.

## Le loup aperçu dans plusieurs communes

Outre les risques émanant des textes de loi, elle est confrontée à des enjeux sanitaires et à des menaces animalières, dont celles du loup, aperçu dans les communes voisines (Signes, Plan-d'Aups, Auriol, Géméons, Riboux...). Cette espèce étant protégée, les autorisations de tirs doivent être délivrées par le préfet. Son intervention fut applaudie par

## Pratique

**Distributions de cartes** de chasse de 18 h à 19 h 30 à la villa Magdala : samedi 24 août et vendredi 6 septembre.

**L'ouverture de la chasse** au sanglier débutera le 15 août. L'ouverture générale aura lieu le dimanche 8 septembre. Les permis de chasser 2018/2019 n'étant plus valables depuis le 30 juin, il faut être muni du permis de la campagne 2019/2020 pour l'ouverture.

**Prix des cartes** de chasse 2019/2020 : 85, 105 et 162 € pour les résidents ; 192 à 245 € pour les non-résidents. Les tarifs 85 et 105 € ne sont valables que pour ceux qui en bénéficiaient l'an passé.

tous les sociétaires présents.

Le choix de Gilles Aicardi comme nouveau président, enfant du pays et ancien maire de Cuges, va certainement permettre, grâce à ses qualités de meneur ainsi que son amour des traditions et de son terroir, à la société de chasse municipale d'évoluer encore plus et de développer le respect de cette pratique.

**L. M.**



**Bureau lors de l'assemblée générale extraordinaire avec : Annick Fillgraff, l'adjoint Gérard Rossi, Marc Giusti, Marc Ruizand, Richard Dottori et Didier Fasolino.**  
(Photos L. M.)